

PROVINCE DE QUÉBEC

Municipalité de

PAROISSE DE SAINTE-APOLLINE-DE-PATTON

Aux contribuables de la susdite municipalité

AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ

PAR LA SOUSSIGNÉE, Caroline Dancause, greffière-trésorière

QUE : -

Les membres du conseil municipal de la municipalité de la paroisse de Sainte-Apolline-de-Patton adopteront le budget pour l'année financière 2023 ainsi que le programme triennal d'immobilisation 2023-2024-2025, lors de la séance extraordinaire du 12 décembre 2022 à 19 h, à la grande salle municipale, située au 108 avenue Ouellet.

Les délibérations et la période de questions porteront exclusivement sur le budget et le programme triennal d'immobilisation.

Toutes et tous sont les bienvenus !

DONNÉ à Sainte-Apolline-de-Patton ce 15^e jour du mois de novembre 2022.



Greffière-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION (Article 420)

Je soussigné, Caroline Dancause, greffière-trésorière, de la municipalité de Sainte-Apolline-de-Patton certifie sous mon serment d'office, que j'ai publié le présent avis, en affichant deux (2) copies aux endroits désignés par le conseil entre 11 et 12 heures, le 15^e jour de novembre 2022.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 15^e jour de novembre 2022.



Greffière-trésorière